Nations Unies S/2016/297



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 mars 2016
Français
Original : anglais

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2226 (2015), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) jusqu'au 30 juin 2016 et m'a prié de lui présenter, d'ici au 31 mars 2016, un rapport contenant des propositions aux fins d'une nouvelle réduction des effectifs de l'ONUCI et de l'achèvement éventuel de son mandat, en fonction des conditions de sécurité sur le terrain et de l'aptitude du Gouvernement ivoirien à assumer la mission de sécurité de l'Opération, demande qu'il a renouvelée dans sa résolution 2260 (2016). En application de ces résolutions, une mission d'examen stratégique multidisciplinaire conduite par le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU s'est rendue en Côte d'Ivoire du 8 au 20 février 2016. Le présent rapport contient les conclusions de l'examen stratégique et mes recommandations relatives à l'avenir de l'ONUCI ainsi qu'un exposé des faits nouveaux les plus importants survenus depuis mon rapport daté du 8 décembre 2015 (S/2015/940).

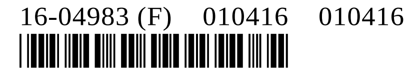
II Principaux faits nouveaux

Faits nouveaux d'ordre politique

2. Pendant la période considérée, le Président de la Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara, a entrepris une série de consultations avec les parties prenantes dans l'objectif de promouvoir la réconciliation nationale et la cohésion sociale. Le 7 décembre 2015, le Président a eu des entretiens avec le directoire de la Chambre des rois et chefs traditionnels, qui a fait valoir que la réconciliation et l'atténuation des tensions politiques seraient facilitées par des mesures consistant par exemple à débloquer les biens confisqués appartenant à des personnes associées avec l'ex-Président Laurent Gbagbo, à accélérer la libération des personnes détenues au motif de leur participation présumée à la crise postélectorale de 2010/11, à encourager le retour des personnes toujours en exil, à appuyer la réintégration des ex-combattants et à expulser du domaine forestier national des personnes qui l'occupent illégalement. Les rois et chefs ont également conseillé à M. Ouattara d'accorder sa grâce présidentielle chaque fois qu'il conviendra. Le 8 décembre, M. Ouattara a eu des entretiens avec des dirigeants religieux qui ont eux aussi souligné qu'il était important d'accélérer les procédures judiciaires visant les personnes détenues au



16-04983 (F) 010416 010416



motif de la crise postélectorale et sollicité son appui aux fins de l'instauration d'un dialogue interreligieux.

3. Le 8 décembre également, M. Ouattara a rencontré le Président de la Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes des crises survenues en Côte d'Ivoire, qui l'a a incité à poursuivre son dialogue direct avec l'opposition politique, dans l'objectif de renforcer la réconciliation nationale. Le Président de la Commission a également proposé la création de chambres judiciaires spéciales afin d'accélérer le traitement des affaires en suspens concernant des personnes détenues au motif de la crise postélectorale, ainsi que la libération provisoire des prisonniers et l'octroi de grâces ou d'amnisties présidentielles, dans les limites de la loi. Il a également recommandé de redoubler d'efforts pour encourager le retour des personnes exilées, tout en soulignant qu'il était important de résoudre les problèmes concernant les droits de propriété et les problèmes fonciers, en particulier dans le cas des femmes et des personnes vulnérables.

4. Le 31 décembre, au cours d'une allocution télévisée à la nation, M. Ouattara a annoncé que 3 100 prisonniers feraient l'objet d'une grâce présidentielle et que les personnes détenues au motif de la crise postélectorale seraient libérées. Il a également réaffirmé son intention d'organiser un référendum constitutionnel et des élections législatives en 2016.

5. Le Gouvernement a remis sa démission le 6 janvier, comme le Président l'avait demandé. Ce même jour, Daniel Kablan Duncan a été reconduit dans ses fonctions de Premier Ministre. La formation d'un nouveau gouvernement, comportant 36 ministres, dont neuf femmes, a été annoncée le 12 janvier. À l'exception d'un ministre venu de la société civile, tous les membres du Gouvernement appartiennent à la coalition au pouvoir, le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP). Le Gouvernement comporte de nouveaux ministères des droits de l'homme et des libertés publiques, ainsi que de la solidarité, de la cohésion sociale et de l'indemnisation des victimes pour l'autre.

6. M. Ouattara a eu des entretiens avec une délégation du Front populaire ivoirien (FPI), anciennement au pouvoir, conduite par son président, Pascal Affi N'Guessan, le 21 janvier. Ils ont débattu entre autres de la situation des personnes détenues au motif de violations présumées commises pendant la crise postélectorale, du déblocage des comptes en banque gelés et du retour des personnes exilées en Côte d'Ivoire. Ils ont également évoqué des problèmes structurels, comme par exemple le financement des partis politiques, l'accès aux médias d'État et la délimitation des circonscriptions électorales. Par la suite, le 9 mars, le Gouvernement a approuvé la libération provisoire de 70 des 300 personnes détenues au motif de la crise postélectorale dont le FPI cherchait à obtenir l'élargissement ainsi que le déblocage des comptes bancaires gelés appartenant à quatre associés de M. Gbagbo, dont sa sœur.

7. Le 15 février, l'ancien Président Henri Konan Bédié, Président du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) a annoncé qu'un accord avait été conclu avec M. Ouattara, aux fins de la création d'un parti unifié. Le nouveau parti, qui s'appellera Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) regroupera tous les membres de la coalition désireux d'y participer, en particulier le Rassemblement des républicains (RDR), actuellement au pouvoir, le PDCI, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique africain

(PDCI-RDA), le Mouvement des forces d'avenir (MFA), l'Union pour la Côte d'Ivoire (UPCI) et l'Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire (UDPCI). Des efforts ont été entrepris en vue de mettre en place l'infrastructure et le cadre juridique du parti envisagé et d'obtenir le concours des membres du parti.

8. Le 22 février, M. Ouattara a présidé la conclusion d'un séminaire sur le programme de travail du Gouvernement, durant laquelle tous les ministres ont présenté leurs priorités et les mesures envisagées pour 2016. Le programme, qui est conforme au plan de développement national, énonce cinq objectifs prioritaires pour 2016, à savoir : le renforcement des institutions aux fins de la paix et de la bonne gouvernance, la transformation structurelle de l'économie, l'amélioration des conditions de vie, la promotion des jeunes et des femmes et l'émergence d'un « nouvel Ivoirien »

Justice nationale et internationale

9. Le procès de 24 officiers inculpés dans le cadre de l'assassinat du général Robert Gueï et de sa famille en 2002 a repris le 25 janvier. Le 18 février, le tribunal militaire a condamné le général Dogbo Blé, ancien chef de la garde républicaine, le commandant Anselme Séka Yapo, ancien chef de l'équipe de protection rapprochée de l'ancienne Première dame, Simone Gbagbo, et Daléba Séry à la prison à vie pour meurtre et complicité de meurtre et 10 autres accusés ont été condamnés à une peine de dix ans de prison. Les 13 accusés restants ont été acquittés.

10. Le 28 janvier, à l'ouverture de son procès à la Cour pénale internationale (CPI), M. Gbagbo a plaidé non coupable sur les chefs d'accusation retenus à son encontre, à savoir crimes contre l'humanité et crimes de guerre, dont complicité de meurtre, viol, actes inhumains et persécutions. Son coaccusé, Charles Blé Goudé, a également plaidé non coupable. Pendant les déclarations liminaires du 1er février, le conseil de M. Gbagbo a fait valoir que ce dernier était victime d'une conspiration internationale visant à installer M. Ouattara au pouvoir par la force.

11. Le 4 février, M. Ouattara a annoncé qu'aucun autre Ivoirien ne serait déféré à la Cour pénale internationale, puisque l'appareil judiciaire ivoirien était pleinement opérationnel. Certaines personnalités de l'opposition ont dénoncé cette déclaration au motif qu'elle perpétuait une justice partiale.

Situation en matière de sécurité

12. La situation en matière de sécurité est restée stable, mais fragile. Pendant la plupart de la période considérée, l'environnement était caractérisé par des grèves des travailleurs et des étudiants, des manifestations de jeunes et des conflits entre communautés. On a également constaté des incidents de violence sexuelle, dont des viols d'enfants, des affrontements entre les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) et les communautés et des crimes violents, comme des vols armés et du banditisme. Une attaque terroriste contre le complexe balnéaire du Grand-Bassam, le 13 mars, dont la responsabilité a été revendiquée par les Mourabitoun, groupe implanté au nord du Mali et affilié à Al-Qaida au Maghreb islamique a insufflé une nouvelle dynamique à l'état de la sécurité.

13. Un nombre indéterminé d'assaillants lourdement armés a ouvert le feu sur des civils dans trois hôtels en bord de mer à Grand Bassam : 22 personnes ont été tuées, dont 16 civils ivoiriens et étrangers, parmi lesquels un enfant, ainsi que trois membres des forces de défense ivoiriennes et trois assaillants, et 33 personnes ont été blessées. Les forces de sécurité ivoiriennes sont intervenues rapidement face à cette situation et l''ONUCI a mis ses forces d'intervention rapide en alerte, renforcé sa présence à proximité du lieu de l'attaque, à l'aéroport international d'Abidjan et dans les locaux de la mission et s'est déployée dans un secteur d'Abidjan où la présence des assaillants aurait été constatée plus tôt au cours de la journée. Le lendemain, M. Ouattara a convoqué une séance extraordinaire du Conseil des ministres, durant laquelle des mesures de renforcement de la sécurité ont été adoptées, comprenant entre autres le déploiement de forces de sécurité dans tous les sites stratégiques et lieux ouverts au public.

14. D'autres incidents en matière de sécurité se sont produits pendant la période considérée. Un poste des Forces républicaines de Côte d'Ivoire aurait été attaqué le 27 décembre dans le village de Nougoua, à proximité du poste frontière de Noé avec le Ghana. Cet incident n'a pas fait de victime. Un Ivoirien et un Ghanéen ont été arrêtés et emprisonnés suite à cette attaque. Une grève des travailleurs organisée à Ferkessedougou le 22 janvier a dégénéré et donné lieu à de violents affrontements entre les manifestants et les forces de sécurité ivoiriennes, qui ont causé au moins un mort. Le 20 février, les détenus de la prison d'Abidjan ont organisé un soulèvement durant lequel certains des prisonniers étaient armés de fusils d'assaut. Un garde et neuf prisonniers ont été tués pendant l'échange de coups de feu et 10 prisonniers ont été blessés.

15. Le 6 mars, des habitants de la localité d'Assuéfry, près de Bondoukou, ont affronté les FRCI à l'occasion de manifestations menées pour protester contre les extorsions de fonds auxquelles se livrent continuellement les militaires. Les FRCI ont ouvert le feu sur les manifestants, faisant trois morts et un blessé. Une personne demeure disparue. Le Président a déployé une équipe conduite par le Ministre de la défense pour apaiser la situation; la présence de la gendarmerie a également été renforcée. Précédemment, le 25 janvier, des habitants de la localité de Kouassi-Niaguini, près de Boudoukou, se sont affrontés aux FRCI à l'occasion de manifestations contre les rapines des militaires.

16. Le 2 mars, le Gouvernement a adopté un décret portant création d'un centre national de coordination de l'intervention d'urgence, en collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ce mécanisme vise à prévenir les conflits, à lutter contre le terrorisme et à réduire les délais d'intervention suite à des alertes.

Faits nouveaux sur le plan régional

17. Le 8 janvier, M. Ouattara a été élu Président de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Il a succédé au Président du Bénin, Boni Yayi.

18. MM. Ouattara et Affi N'Guessan ont assisté le 29 décembre à la cérémonie de prestation de serment du Président du Burkina Fasso, Roch Marc Christian Kaboré. Par la suite, M. Kaboré a fait état de sa préoccupation quant à la menace que posent pour la sécurité du Burkina Faso des éléments de l'appareil de sécurité de l'ancien Président Blaise Compaoré, qui se sont réfugiés en Côte d'Ivoire, à la suite de

l'échec du coup d'État de septembre 2015. Le 18 janvier, la présidence ivoirienne a publié une déclaration dénonçant la décision du Burkina Faso de publier un mandat d'arrêt international à l'encontre du Président de l'Assemblée nationale, Guillaume Soro, au motif de sa participation présumée à la tentative de coup d'État et a indiqué que cette question serait réglée par la voie diplomatique. Le 21 février, trois membres du régiment burkinabé chargés d'assurer la sécurité présidentielle qui avaient été les auteurs de la tentative de coup d'État ont été extradés de la Côte d'Ivoire vers le Burkina Faso pour rendre des comptes à la justice. Le 23 février, les médias ont indiqué que la nationalité ivoirienne avait été accordée en novembre 2014 à M. Compaoré, qui vivait en Côte d'Ivoire depuis sa déposition en octobre 2014. Les autorités burkinabé ont émis le 4 décembre 2015 un mandat d'arrêt international à l'encontre de M. Compaoré, au motif de son rôle présumé dans l'assassinat de l'ancien Président Thomas Sankara en 1987.

III. Examen stratégique de la Côte d'Ivoire

19. La mission d'examen stratégique effectuée du 8 au 20 février était conduite par le Département des opérations de maintien de la paix et comprenait des représentants du Département de l'appui aux missions, du Département de la sûreté et de la sécurité, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et de l'ONUCI, ainsi que du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) qui représentaient respectivement les organismes, fonds et programmes des Nations Unies compétents en matière de développement et s'agissant des questions humanitaires.

20. L'équipe d'examen stratégique a eu des entretiens avec un large éventail de parties prenantes en Côte d'Ivoire, dont M. Ouattara, le Premier Ministre et des membres du Gouvernement, le Président de l'Assemblée nationale, des membres des commissions nationales chargés de la cohésion sociale, de la réconciliation et des droits de l'homme, des membres de la communauté des donateurs et de la communauté diplomatique, des officiers supérieurs de l'armée, de la police et de la gendarmerie, des membres des partis politiques et de la société civile, des responsables, du personnel civil et du personnel en tenue de l'ONUCI ainsi que des membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Au Libéria, l'équipe d'examen a eu des entretiens avec la MINUL, l'équipe de pays des Nations Unies, des membres de la communauté diplomatique et les responsables des organismes de sécurité nationaux. Elle s'est rendue dans les comtés de Maryland et de River Gee au sud-est du Libéria, à proximité de la frontière avec la Côte d'Ivoire et dans les villages de Grabo, Olodio et Tabou, au sud-ouest de la Côte d'Ivoire, près de la frontière avec le Libéria.

Conclusions de l'examen stratégique

1. Environnement politique

21. La Côte d'Ivoire continue à renforcer les acquis obtenus suite à la violence qui a caractérisé les élections présidentielles disputées de 2010. La tenue pacifique de l'élection d'octobre 2015 qui a abouti à la réélection de M. Ouattara à un second et

dernier mandat, a constitué une étape importante, notamment parce que la plupart des parties prenantes ont reconnu que l'élection était transparente et crédible. Des processus à même de renforcer encore davantage l'ordre politique en 2016 et son éventuel réalignement avant la succession à la présidence en 2020 sont à l'horizon.

22. La Commission électorale indépendante a indiqué que deux processus électoraux étaient prévus pour la fin 2016, dont un référendum constitutionnel et des élections législatives. Le référendum pourrait contribuer à résoudre des problèmes structurels qui sont les causes profondes de la crise ivoirienne, car l'une des modifications envisagées vise à réviser l'article 35 de la Constitution, qui énonce les critères que doivent remplir les candidats à la présidence, notamment le fait qu'ils doivent être nés de père et de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine. Cette disposition pourrait également susciter des débats au sein de la coalition politique au pouvoir, puisque certains membres du PDCI ont été les auteurs de l'article 35. Certaines personnalités de l'opposition qui avaient été consultées se sont félicitées de l'examen constitutionnel. De nombreux interlocuteurs, dont des membres d'organismes nationaux compétents en matière de droits de l'homme, des représentants de la société civile et des partis politiques n'avaient pas été encore associés aux préparatifs du référendum et ont estimé que le processus devrait être largement représentatif.

23. Des membres de l'opposition politique, dont ceux qui ont boycotté l'élection présidentielle de 2015, ont indiqué qu'ils participeraient aux élections législatives sous réserve que les conditions soient en place en vue d'en renforcer la légitimité. Selon eux, ces conditions devraient être, entre autres, des révisions de la loi électorale, la délimitation des circonscriptions électorales et la création d'une commission électorale plus indépendante, car ils considéraient la commission en exercice tributaire du Gouvernement. Si le Gouvernement n'a pas sollicité officiellement l'appui de l'ONU pour les processus électoraux de 2016, nombre de parties prenantes ont estimé que la présence et l'appui de l'ONUCI étaient essentiels, notamment en ce qui concerne le contrôle du respect des droits de la personne, ce qui renforcerait le sentiment de légitimité des résultats électoraux dans l'opinion. À cet égard, elles ont évoqué les violations des droits civils et politiques commises en période préélectorale en 2015 et se sont déclarées préoccupées par le fait que ces droits pourraient être plus gravement limités pendant les élections législatives. Par ailleurs, la proposition tendant à fusionner la coalition RHDP en un parti unique, comme indiqué au paragraphe 7 ci-dessus, pourrait susciter la formation de nouveaux partis ou coalitions avant l'élection présidentielle.

24. Tous les interlocuteurs ont souligné la nécessité de poursuivre les efforts visant à faire progresser un processus de réconciliation nationale constructif et global, et notamment le dialogue politique et la cohésion sociale à l'échelon de la collectivité. M. Ouattara a annoncé que la réconciliation de la nation serait sa priorité durant son second mandat et les membres de l'opposition avec lesquels un dialogue avait été établi à l'occasion de l'examen stratégique ont reconnu que des gestes importants avaient été faits en ce sens, dont la libération des personnes détenues au motif de la crise postélectorale et la restitution des avoirs gelés ou confisqués. Toutefois, certains interlocuteurs ont également signalé des lacunes qui hypothéquaient la réconciliation. En l'absence de réformes politiques et institutionnelles, les efforts de conciliation politique restaient superficiels ou arbitraires de l'avis de certains. Quelques interlocuteurs ont noté que les actions en justice intentées aux niveaux national et international avaient jusque-là porté

uniquement sur les violations qui auraient été perpétrées par M. Gbagbo et ses associés pendant la crise de 2010-11, ce qui contribuait à l'impression qu'il s'agissait d'une justice des vainqueurs, au profit de leur impunité.

25. Si la croissance économique était vigoureuse, avec un taux annuel moyen de 9 % au cours des quatre dernières années, de vastes segments de la société, dont les jeunes, n'avaient pas encore bénéficié pleinement de la prospérité de la Côte d'Ivoire. Des personnalités gouvernementales ont reconnu que ceci pourrait être un facteur de déstabilisation et indiqué lors de l'examen stratégique que le Gouvernement donnerait la priorité à une croissance plus inclusive. Certains interlocuteurs ont fait valoir que la cohésion sociale était hypothéquée par le fait que dans certaines communautés, en particulier à l'ouest du pays, on avait l'impression que des politiques avaient été instaurées pour bénéficier aux populations du nord et aux étrangers aux dépens de la population autochtone, en particulier en matière d'utilisation des sols.

26. Tout en prenant acte de ces préoccupations, les personnalités gouvernementales ont souligné que la réconciliation nationale et la cohésion sociale étaient des processus complexes qui s'inscrivaient dans la durée. Jusqu'à présent, le programme de réconciliation du gouvernement avait été dominé par le programme de réparations, lancé en 2015, lequel devait concerner toutes les victimes pour avoir des incidences positives. La Commission dialogue, vérité et réconciliation avait mis la dernière main à son rapport et à ses recommandations visant à faire progresser la réconciliation nationale en décembre 2014, mais le rapport en question n'avait pas encore été rendu public et les auditions tenues au cours de l'examen du conflit ivoirien qu'elle avait menées pendant trois ans n'étaient elles aussi pas publiques, ce qui amoindrissait les incidences potentielles de ces travaux.

2. Situation en matière de droits de l'homme

27. La situation en matière de droits de l'homme s'est améliorée depuis la crise postélectorale. Toutefois, d'importants problèmes persistent. Les anciens commandants rebelles présumés responsables des atrocités et violations passées des droits de l'homme ont continué à occuper des positions d'autorité, y compris dans les forces armées. Les associés de M. Gbagbo, traduits en justice en 2015 pour crimes contre l'État, n'avaient pas encore répondu des graves violations des droits de l'homme commises pendant la crise. Les personnalités gouvernementales ont assuré la mission d'examen que les graves violations des droits de l'homme ne resteraient pas impunies et que des actions en justice seraient prochainement intentées à l'encontre des présumés auteurs de telles violations.

28. En Côte d'Ivoire, quelque 700 000 personnes sont apatrides ou risquent de le devenir ou ne disposent pas des documents nécessaires pour prouver leur nationalité. En conséquence, un segment important de la société ne remplit pas les conditions requises pour accéder aux services de base, dont des enfants qui n'ont jamais été enregistrés à leur naissance. Le Gouvernement ivoirien a ratifié toutes les conventions internationales relatives à l'apatridie et a également révisé la législation pour permettre aux personnes apatrides et aux personnes nées dans le pays de demander d'acquérir la nationalité ivoirienne si elles ont vécu pendant des décennies en Côte d'Ivoire. Toutefois, l'application de ces dispositions reste problématique. Un projet de plan d'action national visant à éliminer l'apatridie n'a toujours pas été arrêté ni approuvé.

29. La Côte d'Ivoire reste sur la liste des pays examinés par ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et continue à se heurter à de graves défis en matière de violence sexuelle et sexiste, y compris à l'encontre des enfants. Le Gouvernement a adopté en 2014 une stratégie nationale de lutte contre la violence sexuelle, mais sa mise en œuvre a été limitée aux mesures initiales, telles que la mobilisation communautaire.

30. En 2015, la Côte d'Ivoire a été supprimée de la liste des pays examinés par ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Il n'en reste pas moins que d'importants problèmes persistent. Près de la moitié des violations signalées des droits de l'homme concernent des enfants. Les enfants en conflit avec la loi sont particulièrement vulnérables, car ils sont souvent détenus dans des conditions qui laissent à désirer, ce qui impose de réformer d'urgence les systèmes de justice des mineurs et de justice pénale.

3. Questions relatives à la sécurité

31. Les conditions de sécurité ont continué de s'améliorer, mais des problèmes subsistent. La plupart des interlocuteurs associés à l'examen stratégique étaient préoccupés dans une grande mesure par la menace que fait peser sur la Côte d'Ivoire la progression de l'extrémisme violent et du terrorisme en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

32. On a jugé que le sud-ouest était la seule partie du pays exposée à une menace de nature militaire, en raison des attaques armées menées périodiquement contre les institutions nationales chargées de la sécurité, la plus récente étant celle dont deux camps des FRCI ont été la cible à Olodio, le 2 décembre 2015, et au cours de laquelle 7 soldats ont été tués et 14 autres grièvement blessés. Les agents des services de sécurité consultés ont indiqué que, contrairement aux attaques qui avaient été commises entre 2012 et 2014, les récentes attaques n'avaient pas un caractère transfrontalier et qu'elles étaient motivées par des facteurs internes. On observait une tension particulière résultant de l'afflux dans la région de personnes originaires d'autres régions de la Côte d'Ivoire et d'étrangers, qui étaient perçus comme exploitant illégalement les terres en collusion avec les FRCI, lesquelles étaient considérées comme une force d'occupation rebelle par certains membres des communautés autochtones.

33. L'insécurité est également aggravée par la présence d'armes illicites, qui était l'une des causes de la forte incidence du banditisme et d'autres formes de criminalité violente. En novembre 2015, des caches d'armes ont été découvertes à Guiglo, dans le village de Kouroukoro situé près de la frontière avec le Mali et dans le village Kokonou situé près de la frontière avec le Ghana. Une autre cache d'armes a été repérée à Duékoué en janvier 2016.

34. Les conflits intercommunautaires, liés principalement à des litiges fonciers ou à des différends frontaliers, étaient également une source d'insécurité. Dans l'ouest, Man, Odienné et Toulépleu ont de nouveau été le théâtre de nombreux conflits de ce type, de même que Abengourou, Aboisso et Bondoukou, dans l'est, et Korhogo, dans le nord. Les conflits entre les communautés et les mineurs illégaux, qui sont des étrangers pour la plupart, continuent d'être un sujet de préoccupation à Aboisso, Bouna et Daoukro.

Réforme du secteur de la sécurité

35. Des progrès importants ont été réalisés au cours du premier mandat du Président Ouattara sur les plans de l'efficacité opérationnelle et de la gouvernance du secteur de la sécurité, ainsi que dans le domaine de la prestation de services. En dépit de certaines déficiences opérationnelles, les institutions nationales chargées de la sécurité se sont acquittées de leurs fonctions statutaires avec une meilleure compréhension de leurs attributions respectives et des capacités renforcées. Toutefois, la plupart des responsables gouvernementaux estimaient que les efforts visant à doter l'armée et les services de police d'équipements adéquats avaient été entravés par l'embargo sur les armes qui demeure en vigueur. Les conseils régionaux de sécurité, qui rassemblent des acteurs étatiques et d'autres agents tels que des organisations de la société civile, pourraient être un mécanisme important pour la décentralisation des services de sécurité et le règlement des problèmes liés à l'insécurité au niveau des communautés. Toutefois, l'efficacité de ces conseils a été compromise par un manque de confiance, notamment entre les communautés et les institutions du secteur de la sécurité, entre ces institutions et l'administration civile, et entre les différents services de l'appareil de sécurité.

36. Les FRCI ont apporté des améliorations à la suite de l'adoption de dispositions législatives qui tendent à renforcer le contrôle exercé par les autorités civiles et à améliorer l'efficacité et la capacité de financement des forces armées, telles que des plans devant permettre d'atteindre un ratio de 60:40 entre les dépenses de fonctionnement et les investissements, y compris dans les domaines de la formation et de l'équipement, d'ici à 2020. Cependant, d'importants problèmes subsistent, notamment l'existence de structures de commandement et d'encadrement parallèles, le manque de cohésion interne, l'indiscipline et des lacunes dans les capacités opérationnelles. Certains des interlocuteurs associés à l'examen stratégique ont dit être préoccupés par le fait que des anciens commandants des Forces nouvelles dominaient les structures de direction de ces forces et que les différences ethniques et d'autres clivages entre les soldats des FRCI et les populations locales étaient à l'origine de brutalités, d'extorsions et d'autres infractions dans certaines régions. Des vols à main armée et d'autres crimes violents continuaient d'être commis par des éléments armés officieux associés aux FRCI. Il restait également des obstacles à surmonter en ce qui concerne l'équilibre entre les sexes. Des commandants des FRCI ont reconnu que les femmes étaient insuffisamment représentées – la proportion est actuellement de 2 % – et fait savoir que l'on s'efforcerait d'atteindre la proportion d'au moins 20 %.

37. La police nationale a fait des progrès, mais deux facteurs ont nui à son efficacité : une structure de gouvernance trop centralisée qui n'est pas bien adaptée pour la direction et le commandement, et un manque d'autonomie budgétaire qui a entravé les opérations quotidiennes et la planification. Les propositions de réforme axées sur une restructuration et le renforcement de la confiance entre la société civile et les forces de sécurité, qui sont incorporées dans le projet de loi relatif à la planification de la sécurité intérieure adopté par le Gouvernement et soumis à l'Assemblée nationale le 6 janvier 2016, n'ont pas encore été mises en œuvre. Si la gendarmerie n'a pas fait l'objet de réaménagements concernant son système de discipline et son infrastructure internes, sa structure de commandement trop hiérarchisée appelle des réformes pour améliorer l'efficacité par la délégation de pouvoirs aux commandants locaux. Une nouvelle loi de programmation de la sécurité intérieure prévoit des mesures qui donnent à la gendarmerie un droit de

regard sur son budget, ce qui marque un progrès important. On s'attache également à maximiser la complémentarité entre la police et la gendarmerie en optimisant les synergies, y compris par la mise en place d'un mécanisme de coopération interforces axé sur la lutte antiterroriste.

Désarmement, démobilisation et réintégration

38. Les activités de désarmement et de démobilisation menées au niveau national ont été achevées le 14 août 2015. L'ONUCI a transféré le site principal utilisé pour ces activités (camp d'Anyama à Abidjan) aux FRCI le 30 octobre 2015. Au 31 janvier 2016, en tout 69 506 ex-combattants avaient pris part au programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration mis en œuvre entre 2012 et 2015, et 60 133 d'entre eux sont considérés comme réintégrés. Les 9 373 ex-combattants restants se sont inscrits pour mener des activités de réinsertion ou attendent de commencer de telles activités. En outre, on a dénombré environ 2 000 ex-combattants se trouvant au Libéria qui n'ont peut-être pas droit à une aide quelconque, étant donné que les combattants rapatriés ne peuvent bénéficier d'activités de réinsertion que s'ils sont enregistrés dans une base de données gouvernementale appropriée.

39. La quantité totale des armements collectés tout au long du processus de désarmement a atteint 43 510 unités, dont 14 121 armes. De nombreux interlocuteurs ont souligné l'écart entre le nombre d'ex-combattants participant au processus de désarmement et de réintégration et le nombre d'armes utilisables remises. Des efforts devront être faits pour assurer une plus grande transparence, notamment en ce qui concerne l'accès des ex-combattants à la base de données, afin d'obtenir des indications plus précises sur les incidences concrètes du programme considéré.

4. Situation humanitaire

40. La situation humanitaire s'étant améliorée depuis la crise postélectorale de 2010-11, le montant estimatif des ressources nécessaires pour les interventions visant à sauver des vies est passé de 400 millions à moins de 50 millions de dollars de 2012 à 2015. Ces interventions ont donc été recentrées sur la promotion d'un accès équitable aux services sociaux de base. Malgré l'évolution positive, de nombreux habitants de la Côte d'Ivoire ont encore besoin d'une assistance et d'une protection humanitaires.

41. La crise postélectorale a provoqué le déplacement de quelque 300 000 réfugiés ivoiriens vers le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Mali et le Togo, le nombre de ceux accueillis par le Libéria étant estimé à environ 220 000 réfugiés au plus fort de la crise. Quelque 50 000 réfugiés se trouvent encore dans les pays voisins, y compris au Libéria (un peu moins de 28 000), au Ghana (11 450), en Guinée (6 560), au Mali (1 000) et au Togo (2 270). On a également recensé 300 000 personnes déplacées, principalement à Abidjan et dans l'ouest du pays.

42. En juillet 2014, les autorités nationales ont fermé les frontières de la Côte d'Ivoire avec la Guinée et le Libéria, à titre de mesure préventive après la survenue de l'épidémie d'Ebola dans ces pays. Ces frontières étaient toujours fermées à la date du 15 mars. Toutefois, avec l'accord du Gouvernement ivoirien, les rapatriements volontaires assurés par le biais des couloirs humanitaires avec l'assistance du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont repris le

18 décembre 2015. Au 15 mars, 10 195 réfugiés ivoiriens avaient été rapatriés. Le Haut-Commissariat prévoit de faciliter le rapatriement volontaire de 25 000 réfugiés ivoiriens en 2016 et de 8 000 autres en 2017; environ 5 000 réfugiés supplémentaires devraient opter pour une réintégration locale. La Force de l'ONUCI assure une protection physique pour les opérations de retour, contribuant ainsi à l'instauration de conditions propices aux interventions en matière de rapatriement et de réintégration.

43. Le fait que les étrangers, qui sont principalement des migrants économiques, constituent environ 24 % de la population de la Côte d'Ivoire est parfois une source de tensions avec les communautés autochtones dans certaines régions du pays. Malgré l'adoption, en 2014, de la stratégie nationale de la politique migratoire, avec l'appui de l'Organisation internationale pour les migrations, la gestion des migrations est entachée par des incertitudes dans les statistiques et un défaut de coordination entre divers ministères. Parallèlement, des forêts protégées et des parcs nationaux sont occupés illégalement par des milliers de migrants venant de pays voisins. Plus de 20 000 personnes occupent le Parc national du Mont Péko, dont 95 % sont des ressortissants étrangers. Ces occupants, tout particulièrement les groupes vulnérables, ont besoin d'aide pour la réinstallation et la prestation des services de base et des autres services, mais les communautés au sein desquelles ils sont réinstallés doivent également être épaulées. La Côte d'Ivoire et les autorités burkinabé sont convenues d'amorcer le rapatriement volontaire des occupants du Mont Péko au Burkina Faso en 2016.

5. Évaluation des frontières et questions régionales

44. La situation à la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire s'est améliorée depuis une évaluation similaire effectuée en 2014. Cependant, comme indiqué au paragraphe 32 plus haut, la situation dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire reste caractérisée par une instabilité persistante qui est aggravée par une méfiance palpable des populations envers les FRCI, des litiges fonciers et des différends intercommunautaires exacerbés par l'immigration de personnes en quête de terres à exploiter. La stabilité est en outre compromise par des attaques périodiques provoquées par les empiètements sur les terres d'une région de personnes non originaires de cette région. Les interlocuteurs ont souligné qu'un manque de cohésion sociale lié au retard pris dans le processus plus général de réconciliation nationale a des répercussions négatives sur les efforts visant à maintenir la paix et la stabilité.

45. Du côté libérien de la frontière, on était fortement préoccupé par l'instabilité qui règne dans les zones contiguës à la Côte d'Ivoire. Des interlocuteurs ont appelé l'attention sur des cas d'homicide ou de disparition survenus dans des circonstances inconnues qui n'avaient pas fait l'objet d'enquêtes complètes, y compris des rumeurs sur la présence dans l'île Vyee, limitrophe des deux pays, d'individus armés qui se livreraient à des activités néfastes sans que les forces de sécurité de l'un ou l'autre pays interviennent.

46. De graves déficiences subsistent dans la prestation des services de sécurité et des services sociaux de base des deux côtés de la frontière. Du côté libérien, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation et la Police nationale libérienne élargissent leur déploiement, mais ils ne sont pas dotés de capacités suffisantes en matière de personnel, de logistique et de mobilité. Les forces armées du Libéria ont

déployé parallèlement des détachements temporaires de petite taille, chargés d'enquêter sur des informations faisant état d'occupation illégale de terres par des agriculteurs étrangers dans les comtés de Grand Gedeh et de River Gee. La force de la MINUL cessera ses opérations en avril et elle se retirera de la frontière en mai, dans le cadre de la réduction des effectifs opérée en application de la résolution 2239 (2015) du Conseil de sécurité. Si les FRCI sont mieux équipées et disposent d'un personnel suffisant, il convient de prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer la confiance de la population.

47. Bien que la plupart des réfugiés ivoiriens se trouvant encore au Libéria aient fait connaître leur intention de rentrer chez eux, nombre d'entre eux sont préoccupés par les conditions de sécurité et le manque d'accès aux services de base, et ils redoutent que des étrangers occupent leurs terres. Les litiges fonciers et les affrontements intercommunautaires risquent d'être exacerbés dans les zones de retour. Le Programme alimentaire mondial estime qu'environ 13 % de la population de l'ouest du pays est menacée par l'insécurité alimentaire. Il est indispensable que les autorités nationales s'engagent à faciliter le retour et la réintégration des personnes déplacées, de façon à garantir un accès équitable aux services pour ces personnes et à faire respecter leurs droits.

48. La stratégie de sécurité des frontières adoptée par l'Union du fleuve Mano en 2013 n'a pas encore été intégralement mise en œuvre. Des mesures initiales ont été prises en vue d'établir des groupes communs chargés d'assurer la sécurité aux frontières et de renforcer la confiance, qui rassemblent des communautés frontalières et qui, moyennant un appui adéquat, pourraient apaiser les tensions et parer à des menaces.

Recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique

49. Compte tenu de la situation en Côte d'Ivoire et dans la zone frontalière, il est recommandé de prolonger une dernière fois le mandat de l'ONUCI jusqu'au 30 juin 2017, sachant qu'une période de deux mois sera allouée à la fermeture de la mission (voir par. 61 du présent rapport). Jusqu'au 30 avril 2017, le mandat de l'ONUCI devrait être centré sur les tâches considérées comme essentielles pour consolider les acquis des 12 années durant lesquelles la Mission a été déployée en Côte d'Ivoire.

50. La mission devrait en particulier continuer de jouer un rôle de facilitation de l'action menée par l'État, notamment en faveur de la réconciliation et de la cohésion sociale, et d'appuyer les réformes institutionnelles. Désormais, c'est dans cette optique qu'elle fournirait son aide au Gouvernement dans les domaines de la réinsertion des ex-combattants et de la réforme du secteur de la sécurité, une grande partie des obstacles rencontrés à cet égard étant d'ordre politique. Les membres du personnel en uniforme de l'ONUCI continueraient de dispenser à leurs homologues nationaux des conseils et un encadrement au niveau opérationnel. La radio de la mission, ONUCI FM, continuerait de jouer un rôle important de diffusion de messages de paix et d'informer la population des changements qui interviendraient dans la présence de l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Dans la perspective des élections, il serait aussi capital de surveiller l'activité médiatique en vue de tempérer les discours haineux et les messages de nature à attiser les tensions.

51. La mission devrait continuer d'exercer résolument son mandat en matière de droits de l'homme, notamment pour soutenir la réconciliation nationale, tout en

participant à des activités de surveillance et d'alerte rapide et au renforcement de la capacité nationale de promouvoir et de protéger les droits de l'homme. L'ONUCI devrait également continuer de faciliter la fourniture d'une aide humanitaire, l'accent étant mis sur la protection physique. Il est en outre recommandé que l'ONUCI et la MINUL continuent de soutenir les initiatives de stabilisation des frontières menées par les autorités ivoiriennes et libériennes, en collaboration avec leur équipe de pays respective et avec les partenaires régionaux, notamment l'Union du fleuve Mano et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

52. Considérant que la capacité de la défense nationale et des services de sécurité à s'acquitter de leurs fonctions s'est améliorée et que la Mission va être fermée, au cours des mois à venir, il serait bon que les autorités ivoiriennes assument pleinement les responsabilités qui incombaient à l'ONUCI en matière de sécurité. Il est donc recommandé de limiter le mandat de protection des civils de la mission à un soutien d'urgence aux organismes de sécurité ivoiriens, en fonction des capacités réduites de la mission et de ses zones de déploiement, au cas où les conditions de sécurité se détérioreraient au point de remettre en cause la paix et la stabilité dans le pays.

IV. Modifications proposées de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Composante militaire

53. Comme je l'ai indiqué dans mes précédents rapports, l'ONUCI a déjà amorcé son retrait progressif, et a réduit son effectif maximal qui était de 9 792 membres en 2012. En application de la résolution 2260 (2016) du Conseil de sécurité, elle a rapatrié 1 468 membres des contingents entre janvier et mars 2016, soit un bataillon d'infanterie (750 éléments), deux groupements tactiques (533 éléments), 31 membres du personnel d'aviation et une compagnie d'appui (154 éléments). Au 31 mars 2016, l'effectif de l'ONUCI s'élèvera à 3 969 Casques bleus, l'effectif autorisé étant de 4 000 militaires, soit deux bataillons d'infanterie déployés dans l'ouest du pays (1 606 éléments), une force d'intervention rapide basée à Yamoussoukro (650 éléments), deux groupements tactiques déployés à Abidjan (861 éléments) et des éléments habilitants associés (594 éléments), ainsi que 97 officiers d'état-major et 192 observateurs militaires.

54. L'effectif nécessaire pour la période à venir a été déterminé en fonction d'une évaluation complète des menaces, d'une étude de l'effectif nécessaire pour les tâches à accomplir et de la capacité des forces armées nationales. Il a également été tenu compte des tâches prioritaires de la composante militaire pour le reste du mandat de la mission, à savoir la facilitation de l'aide humanitaire et le soutien aux initiatives de stabilisation des frontières face à la persistance de la menace militaire dans la partie sud-ouest du pays, ainsi que de la portée proposée du mandat de protection des civils de l'ONUCI.

55. Ainsi, il est proposé de réduire encore de 1 969 éléments l'effectif, qui tomberait à 2 000 Casques bleus au 31 août 2016. Pour ce faire, deux bataillons d'infanterie (1 065 éléments), une compagnie d'un bataillon déployé dans le sud-ouest (200 éléments), une compagnie du groupe de protection du quartier général (156 éléments) et des éléments habilitants associés travaillant notamment dans le

génie (175 éléments), dans un hôpital militaire (56 éléments) et dans les transmissions (90 éléments) seraient rapatriés, ainsi que 135 officiers d'état-major et 92 observateurs militaires. Les 2 000 éléments restants seraient répartis comme suit : un bataillon d'infanterie déployé dans le sud-ouest du pays (650 éléments), la force d'intervention rapide (650 éléments), un groupe de protection du quartier général (300 éléments) et des éléments habilitants (176 travaillant dans l'aviation et 66 dans les transmissions), ainsi que 58 officiers d'état-major et 100 observateurs militaires, regroupés dans neuf bases d'opération situées dans l'ouest du pays. En raison de la réduction proposée des effectifs, l'ONUCI ne pourrait pas accepter de demande d'appui à la sécurité des élections pour la période à venir. En 2017, les dernières réductions d'effectif seraient effectuées comme suit : le bataillon d'infanterie déployé dans le sud-ouest du pays et un groupe de l'aviation seraient rapatriés en février, la force d'intervention rapide et son groupe de l'aviation ainsi que tous les observateurs militaires, en mars, et les éléments du quartier général, à savoir le groupe de protection, le personnel chargé des transmissions et les officiers d'état-major, en avril.

56. La force d'intervention rapide créée au sein de l'ONUCI en application de la résolution 2162 (2014) du Conseil de sécurité étant un élément fondamental de la mission, la force devrait faire partie des dernières unités militaires rapatriées de Côte d'Ivoire. Il est envisagé de faire en sorte que cette force demeure un outil de défense de la paix et de la stabilité régionales après le retrait de l'ONUCI. Sous réserve que les conditions détaillées dans la résolution 1609 (2005) du Conseil soient remplies, il est recommandé de veiller à ce que la force continue de prêter assistance en cas d'urgence à la MINUL ou à la mission qui lui succédera, dans l'esprit des dispositions de la résolution 2162 (2014), même si cette force est redéployée dans une autre opération de maintien de la paix. Je présenterai des propositions concrètes à cet égard dans mes prochains rapports sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et sur la MINUL à la suite d'un exercice visant à tirer des enseignements de l'expérience acquise, notamment quant à l'utilité d'un outil similaire dans d'autres situations. Compte tenu de la lettre conjointe en date du 29 janvier 2016 que m'ont adressée la Présidente du Libéria, Ellen Johnson Sirleaf, et M. Ouattara, dont il est question dans mon trente et unième rapport périodique du 22 février 2016 sur la MINUL (S/2016/169, par. 22), et sous réserve de l'obtention de tous les accords et autorisations nécessaires, la force pourrait être placée en état d'alerte permanent pendant la période électorale de 2017 au Libéria, afin d'être déployée si les conditions de sécurité l'exigeaient.

Forces françaises

57. Dans sa résolution 2226 (2015), le Conseil de sécurité a autorisé les forces françaises présentes en Côte d'Ivoire à soutenir l'ONUCI dans la limite de leurs moyens et dans leurs zones de déploiement. Ce soutien demeure nécessaire. Dans le même temps, la collaboration concernant l'appui aux Forces républicaines de Côte d'Ivoire se poursuit, tout comme les réunions bimensuelles tripartites des Forces républicaines de Côte d'Ivoire, de l'ONUCI et de forces françaises.

Composante policière

58. L’effectif autorisé de la composante policière de l’ONUCI s’établit à 1 500 éléments, dont 500 policiers hors unités constituées et 1 000 policiers déployés dans six unités constituées. Pendant la durée de son déploiement, la Police des Nations Unies mettra l’accent sur la consolidation des progrès accomplis dans le renforcement de la capacité des services ivoiriens chargés de l’application des lois. Il est recommandé de réduire progressivement à 250 éléments d’ici à décembre 2016 l’effectif des policiers hors unités constituées, l’accent étant mis sur le mentorat et le soutien opérationnel apporté à la police nationale et à la gendarmerie, ainsi qu’à la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale. Le déploiement de la composante policière serait fonction des régions dont la police nationale et la gendarmerie ont la responsabilité opérationnelle, le nombre de bases d’opération passant de 23 à 12 d’ici à la fin de l’année 2016. L’appui tactique cesserait. Les 250 policiers hors unités constituées restants seraient rapatriés progressivement de façon à ce qu’il n’en reste aucun au 30 avril 2017. La présence des huit spécialistes des questions douanières ne serait plus requise.

59. L’effectif nécessaire des unités de police constituées pour la période à venir a été déterminé en fonction d’une évaluation complète des menaces, d’une étude des capacités des services chargés de l’application des lois, du déploiement de la force de l’ONUCI et de la portée proposée du mandat de protection des civils. Il est donc recommandé de rapatrier immédiatement trois des six unités de police constituées à l’occasion de la relève prévue en mars et en avril 2016. Une des unités restantes serait déployée à Abidjan, une ville d’importance stratégique où la présence de la force est limitée, et deux autres à Bouaké et à Daloa, deux zones fréquemment touchées par des troubles à l’ordre public et des violences intercommunautaires. L’effectif de chacune des unités serait ramené de 180 à 140 éléments, ce qui correspond à l’effectif standard. Les trois autres unités seraient rapatriées en mars et en avril 2017.

Composante civile

60. Conformément à la résolution 69/258 B de l’Assemblée générale, l’ONUCI comprend 1 225 postes civils, dont 713 soumis à recrutement national et 512 à recrutement international. Des ajustements sont en cours afin de réduire progressivement l’effectif civil, compte tenu des priorités du mandat de fond de l’ONUCI pour la dernière année qui sont exposées aux paragraphes 50 et 51 du présent rapport, tout en veillant à ce que la mission conserve l’expertise requise. Les civils présents sur le terrain seraient également regroupés.

Incidences en matière d’appui

61. D’ici le 30 juin 2017, la fermeture de la mission serait achevée. Cela comprend toutes les tâches connexes comme la fermeture des installations, le retrait du matériel, les derniers paiements et d’autres opérations administratives. Une équipe spécialisée dans ces tâches et dûment supervisée œuvrerait du 1er mai au 30 juin 2017 et prendrait les dernières dispositions pour le passage de relais à l’équipe de pays des Nations Unies, tout en assurant la médiation politique jugée nécessaire par l’État ivoirien.

62. La réduction des effectifs sera menée parallèlement aux opérations autorisées pour la dernière année de déploiement de la mission. En conséquence, la comptabilisation en pertes ou le transfert à d'autres opérations de maintien de la paix, à l'équipe de pays ou au Gouvernement des biens de l'ONUCI a commencé. Des mécanismes et des procédures adaptés sont également en place pour que la fermeture de la mission n'ait pas de répercussions sur l'environnement. Il est envisagé de transférer, à l'équipe de pays des Nations Unies, sous réserve de l'obtention de l'accord des pouvoirs publics, le quartier général de l'ONUCI à Sebroko afin qu'il serve de Maison des Nations Unies.

63. Le Gouvernement a fait part de son souhait de conserver ONUCI FM après la fermeture de la mission. La station de radio serait administrée par la Fondation Félix Houphouët Boigny, dans le cadre de son programme de partenariat sur la culture de la paix qu'elle mène conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Des discussions sont en cours pour mettre au point un plan d'opérations détaillé tenant compte des dépenses connexes et de la nécessité de garantir l'impartialité et l'indépendance de la rédaction ainsi que l'égalité d'accès à la radio de toutes les composantes de la société ivoirienne.

Sûreté et sécurité du personnel

64. Les risques pour le personnel et les installations des Nations Unies en Côte d'Ivoire sont évalués comme étant faibles à modérés, la menace la plus importante venant de la criminalité. Des préparatifs sont en cours pour garantir la sécurité de l'équipe de pays des Nations Unies après la fermeture de l'ONUCI.

65. Lors de l'attentat du 13 mars à Grand-Bassam, comme décrit au paragraphe 13 ci-avant, un Volontaire des Nations Unies a été tué et un policier de l'ONUCI a été grièvement blessé. Ils étaient à la plage et n'étaient pas visés spécifiquement. Depuis, la sécurité aux locaux des Nations Unies a été renforcée.

Fautes graves, exploitation et atteintes sexuelles comprises

66. Les problèmes de déontologie et de discipline augmentent à la fermeture des missions. L'ONUCI va donc renforcer ses capacités dans ce domaine.

67. Au cours de la période considérée, deux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été enregistrés, ainsi qu'une allégation de faute grave. En outre, cinq allégations de faute de catégorie 2 ont été enregistrées. Des enquêtes sont en cours.

V. L'avenir de l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire

68. Compte tenu de l'évolution positive de la situation en Côte d'Ivoire, il n'est pas recommandé de mettre en place une nouvelle mission des Nations Unies pour succéder à l'ONUCI, lorsque celle-ci se sera retirée, ce qui correspond aux vœux exprimés par le Gouvernement. Toutefois, l'Organisation continuera d'accompagner la Côte d'Ivoire par l'intermédiaire de l'équipe de pays des Nations Unies, qui fournira un appui, conformément aux mandats des différents organismes, fonds et

programmes, et dans la limite des ressources disponibles. Il est donc d'autant plus urgent de mener à bien le processus qui a débuté en 2013 et qui vise à transférer au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies ou à d'autres partenaires certaines des tâches prises en charge par l'ONUCI.

69. Au cours de la période finale de son mandat, l'ONUCI s'attachera à assurer le transfert des activités prioritaires restantes à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires, afin de préserver les acquis, tout en facilitant les efforts requis en vue de régler les problèmes de plus long terme qui persisteront après la cessation des activités de la mission. La possibilité de transférer à l'équipe de pays des tâches confiées à l'ONUCI alors même que celle-ci est encore déployée en Côte d'Ivoire, moyennant un financement par le budget de l'Opération, sera étudiée selon que de besoin, conformément aux recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de maintien de la paix (voir S/2015/446) et au rapport qui constituera ma réponse à ces recommandations (S/2015/682). L'ONUCI étant une mission en place depuis longtemps, il serait tout à fait essentiel qu'elle se concerte avec les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires pour donner suite aux priorités identifiées. Une telle approche permettrait aussi d'aider l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires à se doter des capacités matérielles et autres voulues pour poursuivre le travail prioritaire une fois que l'ONUCI se sera retirée.

70. L'ONU travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes, au niveau régional notamment, en particulier les partenaires multilatéraux et d'autres partenaires, pour élaborer et mettre en œuvre la stratégie de transformation de son engagement en Côte d'Ivoire. Il sera indispensable que l'Union africaine et la CEDEAO viennent épauler l'équipe de pays après le départ de l'ONUCI.

VI. Incidences financières

71. Dans sa résolution 69/258 B du 25 juin 2015, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 402,7 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de l'Opération au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 (voir mon rapport sur le budget de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/753). Mon projet de budget d'un montant de 320,7 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la mission pour la période allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 a été présenté à l'Assemblée pour examen durant la seconde partie de la reprise de sa soixante-dixième session. Il convient de noter que le montant prévu est fondé sur le mandat en cours et l'ampleur de la mission.

72. Au 14 mars 2016, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de l'ONUCI s'établissait à 128,1 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées restant dues pour toutes les opérations de maintien de la paix à cette même date s'élevait à 2 602,8 millions de dollars.

73. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 janvier 2016, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 décembre 2015, conformément au calendrier de paiement trimestriel.

VII. Observations

74. Lorsque l'ONUCI a été déployée, en avril 2004, à la demande des autorités ivoiriennes, la Côte d'Ivoire était un pays divisé en deux, avec une zone de confiance entre le nord et le sud surveillée par les forces armées, et embourbé dans une impasse politique. Les violations du cessez-le-feu étaient très fréquentes, tout comme les violations graves des droits fondamentaux de la population civile. Autrefois symbole de paix, de stabilité et de prospérité dans une région en proie à des guerres civiles brutales, la Côte d'Ivoire de 2004 était au bord du précipice. Mais le pays a évolué. Des accords de paix ont été mis en œuvre et la zone de confiance a été supprimée. Malgré le revers essuyé à la suite des élections de 2010 dont le résultat a été contesté, qui ont conduit à une crise, au cours de laquelle quelque 3 000 personnes ont été tuées et 600 000 autres ont été déplacées, le pays a continué d'évoluer. Cinq ans après la crise qui a suivi les élections de 2010/11, la Côte d'Ivoire est durablement engagée sur la voie de la paix et de la stabilité, ainsi que de la prospérité économique. Je tiens à féliciter le peuple et le Gouvernement ivoiriens pour leur détermination, qui a rendu possible cette évolution positive.

75. Toutefois, la consolidation de la paix exige l'entière participation de l'ensemble des citoyens à un processus de réconciliation nationale large et authentique. Parmi les objectifs d'un tel processus doivent figurer l'adoption d'un concept de *nation* partagé par tous ainsi que la définition des responsabilités incombant à ceux qui sont des citoyens de cette nation. Ces questions sont particulièrement pertinentes et potentiellement épineuses pour la Côte d'Ivoire du fait que, en dépit des progrès qui continuent d'être réalisés, les cicatrices laissées par le conflit et mises à jour au cours de la crise qui a suivi les élections, ne sont toujours pas refermées.

76. Je salue les efforts déployés par M. Ouattara pour impliquer un large éventail de parties prenantes dans le dialogue politique qui doit être poursuivi dans l'esprit de réconciliation nationale. Je salue également l'accueil qui a été réservé aux gestes d'ouverture faits par le Président. Il est réconfortant de constater que l'ensemble de la classe politique ivoirienne se propose de jouer un rôle actif et constructif dans le processus électoral qui aura lieu plus tard cette année. Dans le même temps, les réformes doivent se poursuivre en vue de remédier aux injustices structurelles. C'est pourquoi je me félicite du référendum constitutionnel prévu, qui représente une occasion importante de se mettre d'accord sur une nouvelle définition commune du concept de nation. Je souligne combien il importe d'assurer que ce processus soit véritablement ouvert à tous.

77. Pour panser les plaies du passé et répondre aux doléances du présent, il faut également qu'une action soit engagée pour s'attaquer aux causes profondes du conflit qu'a connu le pays, notamment celles qui touchent au régime foncier, à la nationalité et à l'identité, et que soit renforcé le système de sécurité, qui doit être efficace et responsable. Je me félicite des efforts accomplis à cet égard, bien que l'instabilité persistante générée par les questions de propriété foncière et d'appartenance montre qu'il faut une action plus décisive, notamment dans le cadre du processus de cohésion sociale.

78. Je reste préoccupé par le fait que la justice continue d'être considérée comme partisane et que des cas allégués d'impunité pour des violations des droits de l'homme soient encore signalés. Je lance donc de nouveau un appel pour que les

auteurs de ces violations soient tenus de rendre compte, quelle que soit leur affiliation politique. La persistance des violations des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles et sexistes, est très préoccupante. Il est urgent d'agir contre l'impunité de ces crimes et de protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants. Le renforcement des moyens dont disposent les institutions nationales pour promouvoir et protéger les droits de l'homme doit demeurer une priorité si l'on veut préserver la paix en Côte d'Ivoire. Dans cette optique, il faudrait consolider la Commission nationale des droits de l'homme, notamment en lui conférant un rang constitutionnel et lui donnant une pleine autonomie, conformément aux Principes de Paris. L'Organisation des Nations Unies continuera de fournir l'appui nécessaire à ces initiatives, en étroite collaboration avec le Gouvernement.

79. Je demeure profondément préoccupé par le retard pris dans les enquêtes concernant plusieurs affaires graves, notamment le meurtre de sept soldats de la paix en juin 2012 et l'attaque lancée contre le camp de déplacés de Nahibly en juillet 2012. Je réaffirme qu'il incombe au Gouvernement de traduire en justice les auteurs de ces crimes internationaux.

80. Je suis indigné par l'attentat terroriste perpétré le 13 mars contre des civils innocents et le condamne dans les termes les plus énergiques. Je tiens à réaffirmer ma sincère sympathie et à présenter mes plus vives condoléances aux familles des victimes, ainsi qu'à faire part de l'entière solidarité de l'Organisation des Nations Unies envers le peuple et le Gouvernement de la Côte d'Ivoire. Ces attaques odieuses sont totalement injustifiables. Tous les auteurs, organisateurs, bailleurs de fonds et commanditaires d'actes terroristes doivent être traduits en justice conformément au droit international. Je me félicite de la volonté manifestée par les dirigeants des pays de la région d'œuvrer de concert pour lutter contre le fléau de l'extrémisme violent et du terrorisme, qui ne connaît pas de frontières. L'ONU est déterminée à aider au renforcement de cette collaboration régionale et à soutenir l'élaboration de stratégies globales pour contrer cette menace croissante.

81. Les services de sécurité ivoiriens ont fait des progrès, comme en témoignent les améliorations bienvenues de la situation en matière de sécurité et la rapidité et l'efficacité de leur intervention suite à l'attentat terroriste du 13 mars. Mais des difficultés majeures persistent, en particulier dans la partie sud-ouest du pays, où les forces armées ivoiriennes n'ont jusqu'ici pas réussi à gagner la confiance de la population, ce qui se traduit par des attaques périodiques et la persistance d'une situation instable alors même que des opérations de retour des réfugiés sont en cours. J'exhorte donc le Gouvernement à réaliser les réformes critiques qui s'imposent dans ce secteur, afin de remédier aux problèmes inquiétants qui sapent la confiance et la réconciliation. Il est essentiel également d'étudier les possibilités de prendre en charge les effectifs restants d'ex-combattants, en veillant à offrir à tous des chances de réinsertion durable de façon à assurer leur participation constructive à la société ivoirienne.

82. L'année 2016 sera une année importante pour la consolidation du système politique actuel de la Côte d'Ivoire. Ce sera également une année au cours de laquelle les réformes structurelles et d'autres réformes critiques pour le processus de réconciliation nationale et de cohésion sociale devront se concrétiser. Si des progrès satisfaisants sont réalisés sur ce front et dans le cadre d'autres processus en cours, on pourra affirmer que la situation en Côte d'Ivoire ne constitue plus une menace pour la paix et la stabilité dans la région. Conformément aux conclusions de

l'examen stratégique, je recommande donc une dernière prorogation du mandat de l'ONUCI jusqu'au 30 juin 2017. Je recommande également que ce mandat soit ajusté pour tenir compte des priorités visées aux paragraphes 50 à 52 ci-dessus. Enfin, je recommande de nouveaux ajustements des composantes militaire et de police de l'ONUCI, comme il est indiqué aux paragraphes 55, 58 et 59 ci-dessus, ce qui ramènerait les effectifs autorisés de l'Opération à 2 000 militaires et 670 fonctionnaires de police. Si les conditions restent propices, tous les militaires et les fonctionnaires de police de l'ONUCI, ainsi que la quasi-totalité des membres du personnel civil, auront quitté le pays d'ici au 30 avril 2017, la cessation totale des activités de l'Opération devant intervenir d'ici au 30 juin 2017.

83. L'évolution observée en Côte d'Ivoire étant positive, il n'est pas recommandé de maintenir une présence des Nations Unies après le retrait de l'ONUCI, l'équipe de pays mise à part. Cependant, il est à craindre que, faute de moyens supplémentaires pour accompagner le transfert des tâches résiduelles critiques au Gouvernement ou à l'équipe de pays des Nations Unies, ces tâches ne puissent être menées à bien, ce qui risquerait de remettre en cause les acquis obtenus jusqu'ici. Je recommande donc à toutes les parties prenantes, en particulier les partenaires bilatéraux et les autres donateurs de fournir les ressources nécessaires pour faciliter la transformation de l'engagement de l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

84. Je tiens à remercier ma Représentante spéciale pour la Côte d'Ivoire, Aïchatou Mindaoudou, pour sa direction exemplaire, ainsi que tous les membres du personnel civil et en tenue des Nations Unies pour leur dévouement à la cause de la paix et de la stabilité dans ce pays. J'adresse aussi ma gratitude à tous les pays qui ont fourni des contingents et du personnel de police à l'ONUCI ainsi qu'aux pays donateurs et aux organisations régionales, multilatérales et non gouvernementales qui continuent à fournir un appui précieux à la Côte d'Ivoire. Je tiens également à rendre un hommage particulier à l'Union africaine et à la CEDEAO qui ont joué un rôle essentiel tout au long du processus de paix en Côte d'Ivoire et ont facilité les progrès réalisés par l'ONUCI. Sans elles le pays ne serait sans doute pas entré à présent dans la dernière phase de la présence d'une force de maintien de la paix.

Annexe I

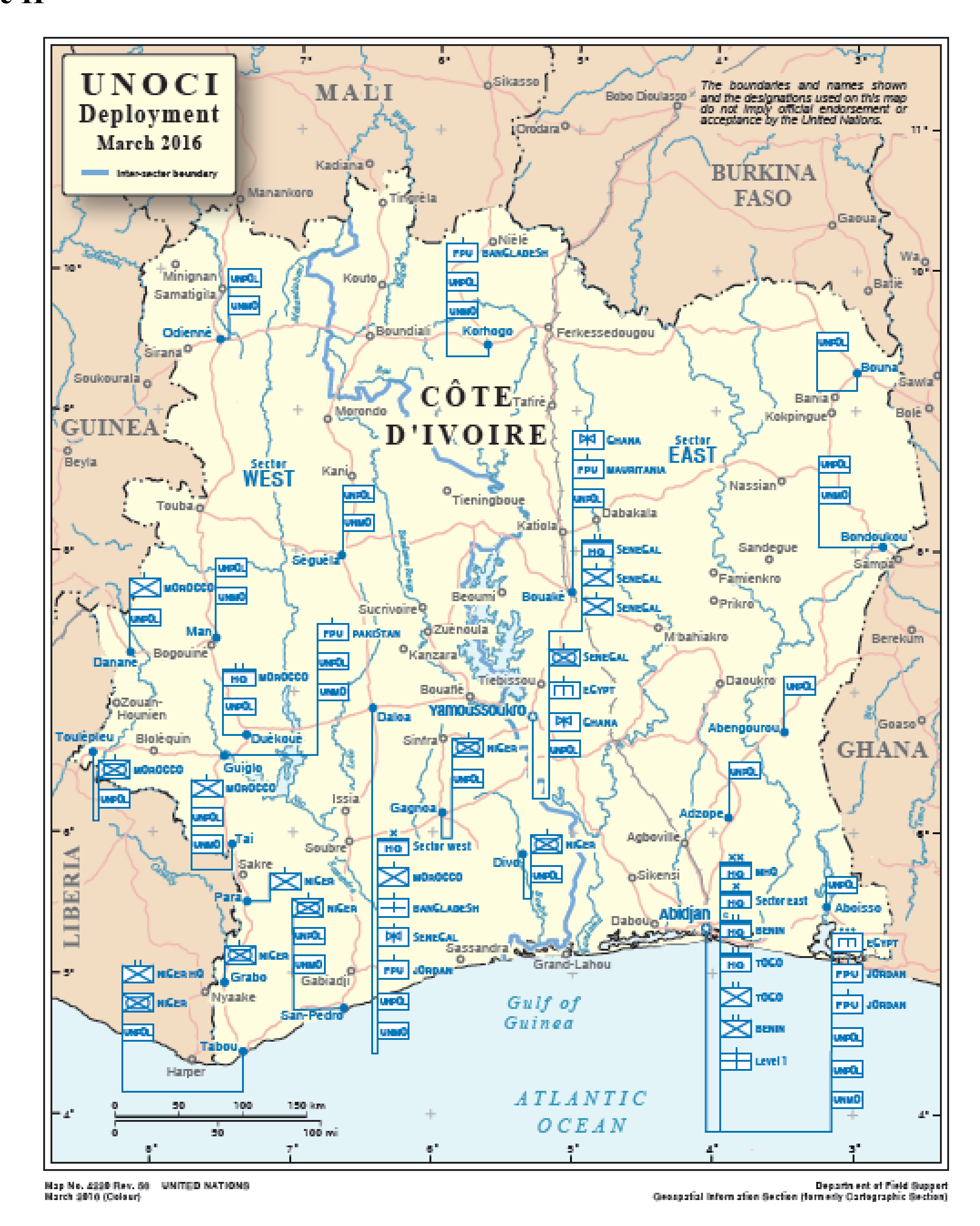
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : effectifs militaire et policier

(Au 15 mars 2016)

	Composante militaire				*Composante policière*	
Pays	*Observateurs militaires*	*Officiers d'état-major*	*Soldats*	**Total**	*Unités de police constituées*	*Policiers*
Argentine						3
Bangladesh	13	10	729	**752**	180	
Bénin	9	7	368	**384**		57
Bolivie (État plurinational de)	3			**3**		
Brésil	4	3		**7**		
Burkina Faso						45
Burundi						29
Cameroun	1			**1**		24
Chine	6			**6**		
Djibouti						
Égypte		1	174	**175**		
El Salvador	3			**3**		
Équateur	2			**2**		
Espagne		1		**1**		
Éthiopie	2			**2**		
Fédération de Russie	10			**10**		
France		8		**8**		6
Gambie	3			**3**		
Ghana	6	8	97	**111**		2
Guatemala	5			**5**		
Guinée	2			**2**		
Inde	9			**9**		
Irlande	3			**3**		
Jordanie	8	11		**19**	482	9
Kazakhstan	2			**2**		
Madagascar						2
Malawi	3	1		**4**		
Mali		1		**1**		
Maroc		4	715	**719**		
Mauritanie					140	
Namibie	1			**1**		
Népal	3	1		**4**		

Pays	Composante militaire: Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Soldats	Total	Composante policière: Unités de police constituées	Policiers
Niger	5	3	864	**872**		40
Nigéria	2			**2**		
Ouganda	5	2		**7**		
Pakistan	12	13	277	**302**	189	
Paraguay	1	1		**2**		
Pérou	2			**2**		
Philippines	3			**3**		
Pologne	2			**2**		
République centrafricaine						
République de Corée	2			**2**		
République démocratique du Congo						6
République de Moldova	2			**2**		
Roumanie	6			**6**		
Rwanda						8
Sénégal	6	5	731	**742**		16
Serbie	3			**3**		
Suisse						1
Tanzanie	2	2		**4**		
Tchad	6			**6**		16
Togo	7	6	465	**478**		43
Tunisie	8	3		**11**		38
Turquie						3
Ukraine		3		**3**		9
Uruguay	1			**1**		
Vanuatu						11
Yémen	9	1		**10**		11
Zambie	2			**2**		
Zimbabwe	2			**2**		
Total	**186**	**95**	**4420**	**4 701**	**991**	**379**

Annexe II


UNOCI
Deployment
March 2016
Inter-sector boundary
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
MALI
BURKINA FASO
GUINEA
LIBERIA
GHANA
CÔTE D'IVOIRE
Sector WEST
Sector EAST
Gulf of Guinea
ATLANTIC OCEAN
Odienné
Korhogo
Bouna
Bondoukou
Séguéla
Man
Danane
Bouaké
Yamoussoukro
Daloa
Duékoué
Guiglo
Toulépleu
Tai
Gagnoa
Divo
Para
Grabo
San-Pedro
Tabou
Abengourou
Adzope
Abidjan
Aboisso
Sikasso
Bobo Dioulasso
Orodara
Kadiana
Manankoro
Tingréla
Niélé
Gaoua
Wa
Batié
Minignan
Samatigila
Kouto
Boundiali
Ferkessedougou
Sirana
Soukourala
Tafiré
Sawla
Bania
Kokpingue
Bolé
Morondo
Beyla
Kani
Tieningboue
Nassian
Touba
Dabakala
Katiola
Sandegue
Sampa
Famienkro
Beoumi
Prikro
Sucrivoire
Zuénoula
Kanzara
M'bahiakro
Berekum
Bogouiné
Daoukro
Tiebissou
Bouaflé
Zouan-Hounien
Goaso
Bloléquin
Sinfra
Issia
Soubré
Agboville
Sakre
Sikensi
Dabou
Sassandra
Grand-Lahou
Gabiadji
Nyaake
Harper
FPU
UNPOL
UNMO
HQ
BANGLADESH
MOROCCO
PAKISTAN
NIGER
NIGER HQ
GHANA
MAURITANIA
SENEGAL
EGYPT
JORDAN
BENIN
TOGO
Sector west
Sector east
MHQ
Level 1
0 50 100 150 km
0 50 100 mi
Map No. 4220 Rev. 50 UNITED NATIONS
March 2016 (Colour)
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)